

# Transformation du chalet

Chemin du Plan Morier 23  
1865 les Aviolats

## RAPPORT DE DIAGNOSTIC AMIANTE « Avant travaux » Selon le cahier des charges ASCA 1.5 N° de DOSSIER 24-10





## Sommaire

- 1 Identification du rapport
- 2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic
- 3 Conclusions du rapport
- 4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants
- 5 Réserves
- 6 Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- 7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement
- 8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement
- 9 Annexes 1 : plans
- 10 Annexes 2 : résultats laboratoire



## 1 Identification du rapport

### DIAGNOSTIC DES PRODUITS DANGEREUX DANS LE BÂTIMENT

<b>N° d'identification</b>	24-10
<b>Type de diagnostic</b>	« Avant travaux »
<b>Désignation de l'expert</b>	Expert Conseils
<b>Adresse</b>	Rte des Larrets 15 1854 Leysin
	Mme Marina Ory Rue Beau-Site 1C 1203 Genève
<b>Laboratoire d'analyses</b>	ANALYSIS Lab SA
<b>Adresse</b>	Eckweg 8 2504 Bienne
<b>Date du rapport</b>	2 mars 2024
<b>Type de rapport</b>	Selon cahier des charges <b>ASCA 1.5</b>
<b>Mandant</b>	<b>Bâtiment</b>
Difaco	Châlet
Architecture et Design Sàrl	Chamin du Plan Morier 23
Rte Royale 12	1865 les Aviolats
1865 les Diablerets	Parcelle n°7535
	ECA : 283
<b>Propriétaire du bâtiment</b>	Claire Nieuve Weme et Matthias Cavassini
<b>Nombre total de pages y compris les annexes</b>	20



## 2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

### Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le  
Accompagnateur

24 février 2024

### Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le  
Accompagnateurs

24 février 2024

### Rapport de visite

Lors de ma visite, le chalet était vide

### Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « Avant travaux ».

Le diagnostic se porte sur les parties sujettes à transformation du bâtiment de la :  
Parcelle n°7535  
Chemin du plan Morier 23  
1865 les Aviolats

### Remarque :

## 3 Conclusions du rapport

### ↳ **AMIANTE**

Il a été repéré **1** éléments (matériaux fortement agglomérés) **contenant de l'amiante**.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

**Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées**

Localisation		Description du matériau <b>AMIANTE PAR DEFAULT</b>
Néant		

Localisation		Description du matériau <b>AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE</b>
Extérieur	Plaque Eternit	Fibrociment

Localisation		Description du matériau <b>NON – AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE</b>
Rez-de-chaussée	Cuisine	Colle linoléum
Rez-de-chaussée	Cuisine	Colle faïence
Rez-de-chaussée	WC	Colle carrelage
Rez-de-chaussée	WC	Colle faïence
Rez-de-chaussée	SDB	Colle carrelage
Rez-de-chaussée	SDB	Colle faïence
Extérieur	Façades	Crépis

Localisation		Description du matériau <b>RIEN A SIGNALER</b>
S-sol	Cave 1-4	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Cave	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Séjour 1	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Chambre	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Séjour 2	Rien à signaler
1 <sup>er</sup> étage	Palier	Rien à signaler
1 <sup>er</sup> étage	Chambre 1-2	Rien à signaler
1 <sup>er</sup> étage	Grange	Rien à signaler
1 <sup>er</sup> étage	Sous pente	Rien à signaler
Extérieur	Toiture	Rien à signaler



## 4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

## 5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Néant

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.



## 6- Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante y.c. stratégie d'échantillonnage

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Expert Conseils – Leysin

Dossier N° 24.10

Version 1.5

Date : 2.03.2024

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (FC/FP/FA/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Nombre d'échantillon effectué	Taux de FAR/m² si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
Rez-de-chaussée	Cuisine	Colle linoléum	3	FA		2	O	N	LAB	1						
Rez-de-chaussée	Cuisine	Colle faïence	4	NFA		2	O	N	LAB	1						
Rez-de-chaussée	WC	Colle carrelage	5	SOL		2	O	N	LAB	1						
Rez-de-chaussée	WC	Colle faïence	6	NFA		2	O	N	LAB	1						
Rez-de-chaussée	SDB	Colle carrelage	7	SOL		2	O	N	LAB	1						
Rez-de-chaussée	SDB	Colle faïence	8	NFA		2	O	N	LAB	1						
Extérieur	Fenêtres	Jointes	16	NFA		4	O	N	LAB	1						
Extérieur	Façades	Crépis	17	NFA		4	O	N	LAB	1						
Extérieur		Plaque fibrociment	18	NFA	1	4	O	A	LAB	1		B	3	II	2029	
S-sol	Cave 1-4	Rien à signaler	1	RAS		1										Terreplein
Rez-de-chaussée	Cave	Rien à signaler	2	RAS		2										Tout en bois
Rez-de-chaussée	Séjour 1	Rien à signaler	9	RAS		2										Tout en bois
Rez-de-chaussée	Chambre	Rien à signaler	10	RAS		2										Tout en bois
Rez-de-chaussée	Séjour 2	Rien à signaler	11	RAS		2										Tout en bois
1 <sup>er</sup> étage	Palier	Rien à signaler	12	RAS		3										Tout en bois
1 <sup>er</sup> étage	Chambre 1-2	Rien à signaler	13	RAS		3										Tout en bois
1 <sup>er</sup> étage	Grange	Rien à signaler	14	RAS		3										Tout en bois
1 <sup>er</sup> étage	Sous pente	Rien à signaler	15	RAS		3										Tout en bois
Extérieur	Toiture	Rien à signaler	16	RAS		4										De 2014

Légende :


Type de matériaux : F : Flocage C : Calorifugeage FA : Matériaux faiblement agglomérés FP : Faux-plafond SOL : Revêtement de sol NFA : Autre matériau aggloméré  
Présence d'amiante : A : Contient de l'amiante N : Ne contient pas d'amiante R : Amiante retiré

## AMIANTE

### 7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement

#### Fiche d'identification 1

#### Matériaux fortement agglomérés : **Fibrociment**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Extérieur	
	Référence échantillon	24-10/18	
Élément	Élément et description	Plaque Eternit Fibrociment	
	Quantité approximative	12 pces	
	Plan/Croquis	4	
	Prélevé (O/N)	O	
Amiante	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	
	NON	<input type="checkbox"/>	
	MCA par défaut	<input type="checkbox"/>	
	MCA par analyse	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Date prochaine évaluation	2029	
Elimination des déchets	Décharge type B	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Décharge type E	<input type="checkbox"/>	

#### Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	<b>A</b>	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	
	Fortement aggloméré	<b>1</b>
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	<b>1</b>
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	<b>0</b>
	Aucune influence extérieure	
Evaluation globale du matériau		<b>2</b>

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	<b>II</b>	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
  - Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
  - Prendre évent. des mesures temporaires ou d'urgence;
  - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
  - Effectuer évent. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
  - Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
  - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.





## 8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Extérieur	Plaque Eternit	Fibrociment	2029



Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

Leysin, le 2 mars 2024

Expert Conseils

Amiante Conseils Sàrl

Termignone Eric  
Expert certifié

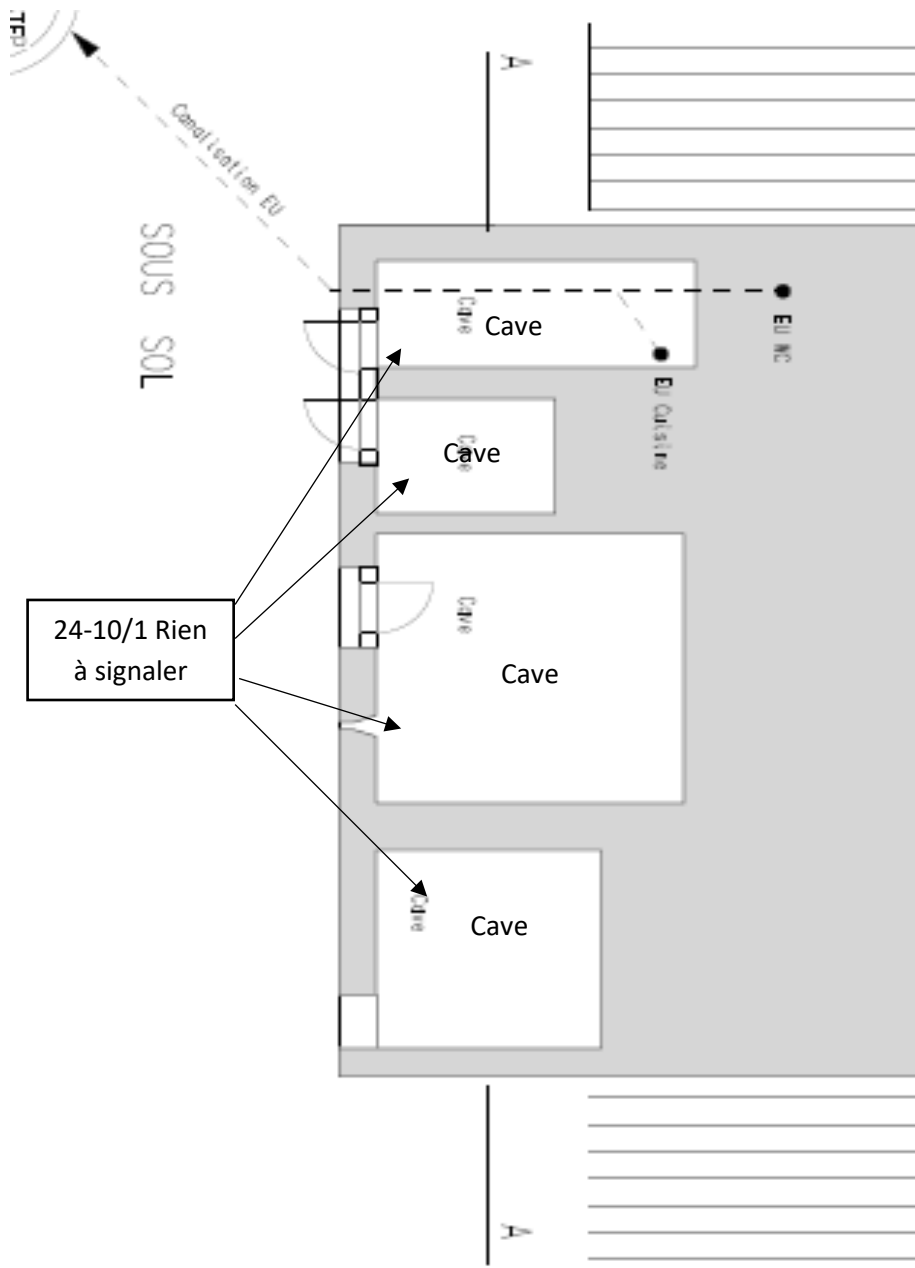
Marina Ory  
Expert certifié Fach

## 9 AMIANTE Annexes 1 - plans

### S-sol

Carré bleu =  
non amianté

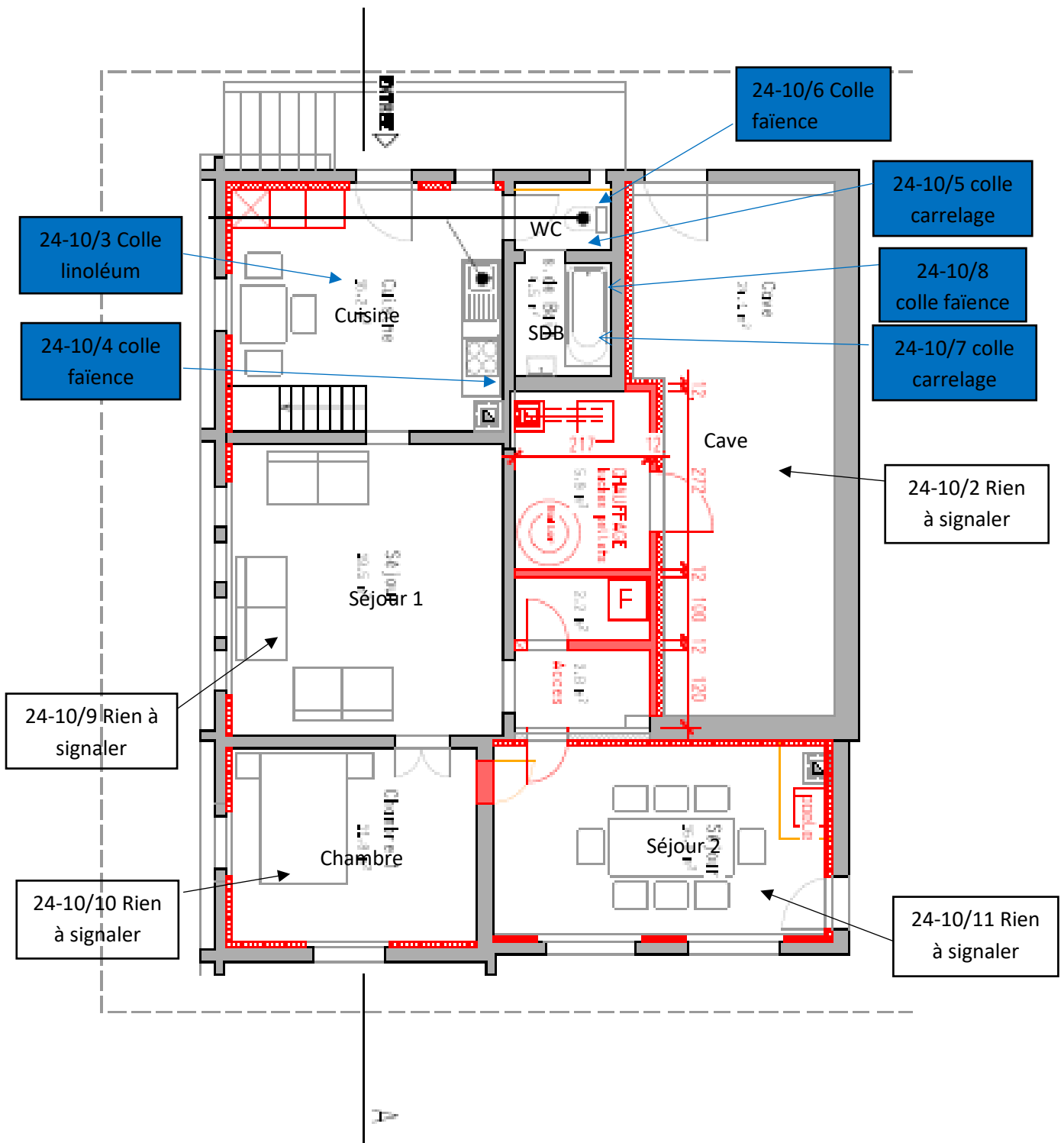
Carré rouge =  
amianté



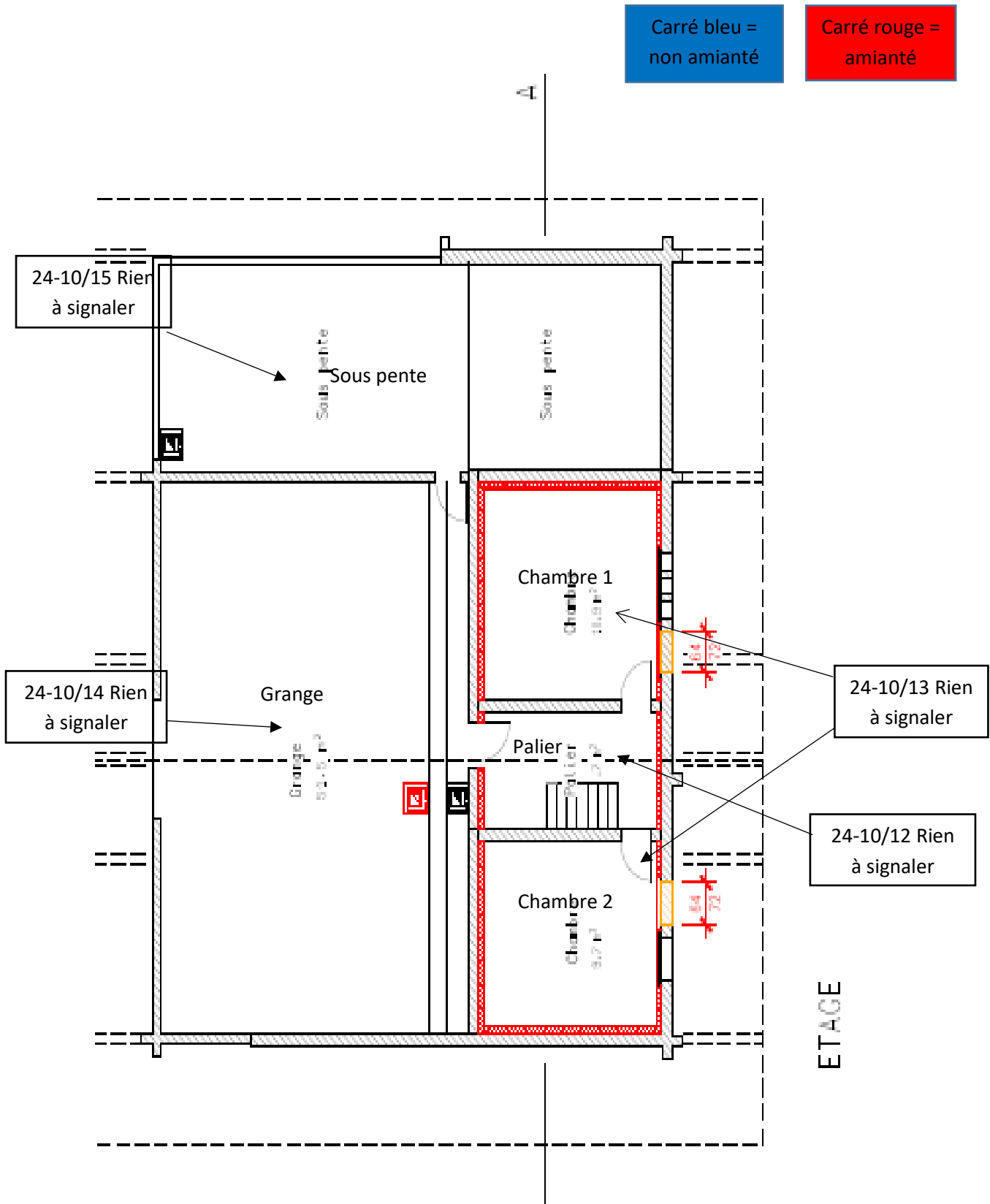
## Rez-de-chaussée

Carré bleu =  
non amianté

Carré rouge =  
amianté



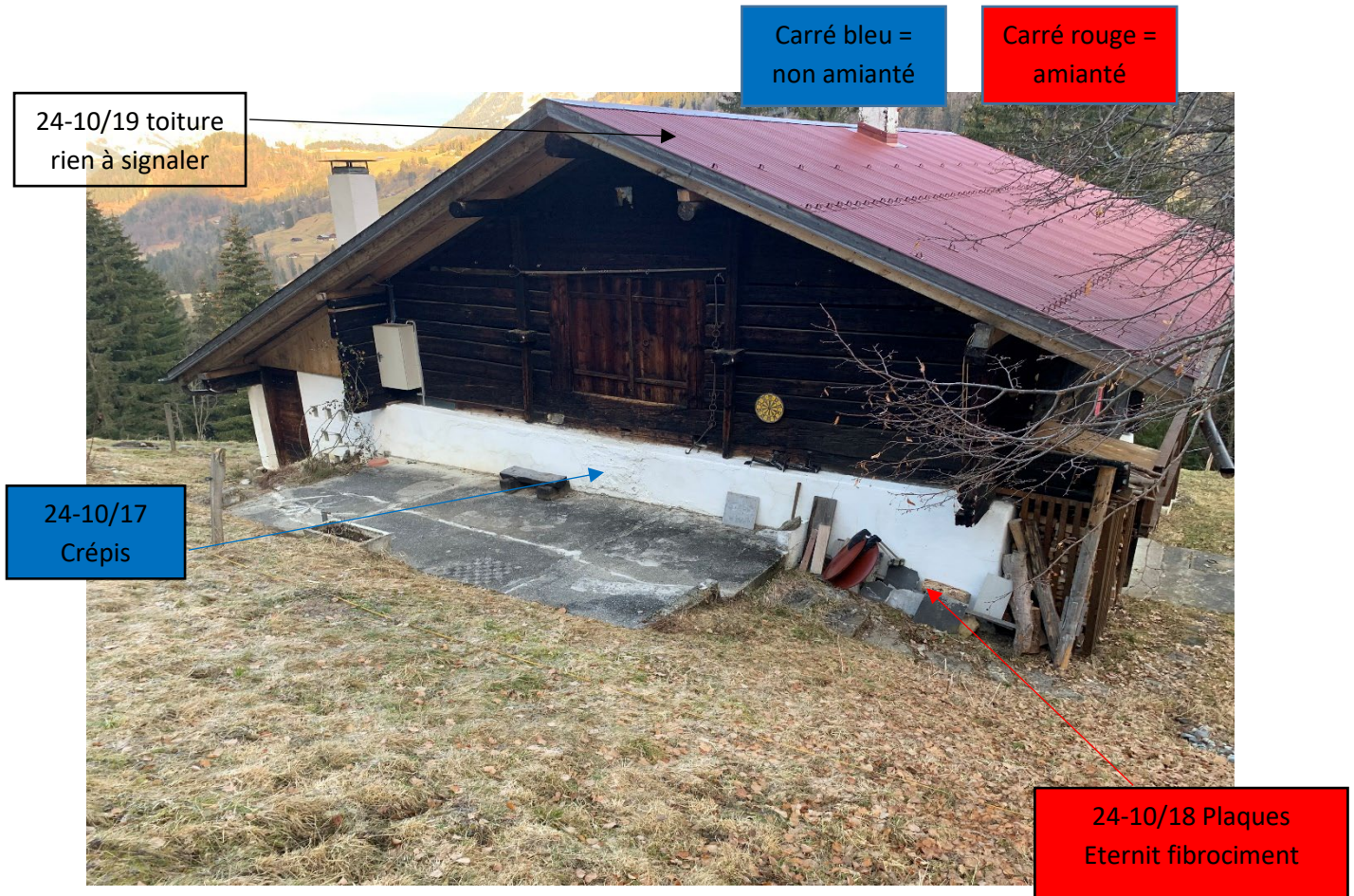
## 1er étage



# Expert Conseils

Diagnostiqueur des produits dangereux  
dans le bâtiment

## Extérieur



## 10 AMIANTE Annexes 2 – Résultats de laboratoire

### analysis

N° commande: **FBW-556**  
Date & lieu d'analyse: **28.02.2024**

Biel-Bienne

A L'ATTENTION DE →

**Expert Conseils**  
Termignone Eric  
Rte des Larrets 15  
1854 Leysin

RAPPORT D'ESSAI →

**Analyse d'amiante dans les matériaux**

RÉFÉRENCE →

24-10 Nieuve

DATE DE RÉCEPTION: →

27.02.2024

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée, couverte par le domaine d'accréditation ISO/CEI 17'025 (STS 0670) ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

3 / Rez cuisine Colle linoléum  
• Amiante non décelé

4 / Rez cuisine colle faïence  
• Amiante non décelé

5 / Rez WC colle carrelage  
• Amiante non décelé

6 / Rez WC colle faïence  
• Amiante non décelé

7 / Rez SDB colle carrelage  
• Amiante non décelé

8 / Rez SDB colle faïence  
• Amiante non décelé

16 / Ext. Fenêtres joints  
• Amiante non décelé

17 / Ext. Crépis blanc  
• Amiante non décelé

18 / Ext plaque Eternit  
• **Amiante décelé**

( Chrysotile )

Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Biel-Bienne, le 28.02.2024

Signature:



Analysis Lab SA | Eckweg 8 | 2504 Biel/Bienne (CH)  
+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 1